



Charte des visiteur.euses et bénévoles de la Maison de l'Écologie

1. Je respecte les autres

Pas d'agressions verbales (insultes, manque de respect, menaces...) et bien sûr pas d'agressions physiques.

Je fais attention à ne pas déranger les voisins (bruit).

2. Je respecte les lieux

Pas de dégradation du bâtiment ni du mobilier, pas de tag.

Je n'amène et je ne consomme pas de drogues (alcool inclus), je ne fume pas à l'intérieur.

Je n'entre pas dans les pièces réservées aux habitant.es sans leur autorisation (premier étage).

Les habitant.e.s peuvent exclure temporairement ou définitivement les personnes ne respectant pas la charte.

3. Je peux participer à la vie du lieu

Chaque personne est libre de s'investir dans le lieu à sa mesure. Par exemple :

- Donner des coups de main ponctuels (pour le jardinage ou les petits travaux de la Maison, pour la récup' de nourriture ou la cuisine pour la cantine solidaire etc.)
- Proposer des ateliers (à prix libre) : langues, artistiques, récup, etc.
- Organiser un événement à la Maison : projections débat, concerts etc.
- Investir le lieu pour une réunion d'association, préparation d'une manif, etc.

Les Assemblées Générales ont lieu tous les semaines, elles sont ouvertes à toutes et tous. Le pouvoir décisionnel appartient à toutes les personnes présentes aux réunions. Lors de ces réunions seront décidés le programme de la semaine, ainsi que l'avancement des projets et la répartition des tâches.